

COMMUNE d'ANDANCETTE (Drôme)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 15

à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

L'an deux mille vingt et un
et le sept décembre
Date de convocation
01/12/2021

Date d'affichage
08/12/2021

Présents :

C. BERTHOUSE	F. CHENEVIER	E. GARCIA
P. GAUTHIER		C. JULLIA
O. LAFON	A. MARIUTTI	V. MEYRAND-DELOCHE
	C. PAUZIN	N. PERRIER
D. REVOL	C. ROUSSELLET	C. VERT

Absents et excusés : E. OSTINS, S. JEMOUR,

Pouvoirs : E. OSTINS à F. CHENEVIER, S. JEMOUR à D. REVOL,

Secrétaire de séance : V. MEYRAND-DELOCHE

Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2021.

DCM43/2021

PACTE DE GOUVERNANCE

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021_09_23_01 en date du 23 Septembre 2021

approuvant le projet de pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes,

Il est exposé ce qui suit :

Le pacte de gouvernance territoriale est défini par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il place les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité ; dans sa gouvernance et son fonctionnement. C'est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres, leur permettant de définir leur relation et leurs rôles respectifs. Le projet de pacte de gouvernance traduit la volonté politique de placer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité ; dans sa gouvernance et son fonctionnement au quotidien. Il propose d'articuler la gouvernance de Porte de DrômArdèche autour de plusieurs instances de dialogue : le Conseil communautaire, le Bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires de Porte de DrômArdèche, la Conférence des Maires, les commissions thématiques ouvertes aux conseillers communaux. Cette gouvernance garantit à chacune des communes et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de décision.

Suite à la délibération du conseil communautaire, le projet de pacte de gouvernance est aujourd'hui présenté en conseil municipal, pour validation. Il fera ensuite l'objet d'un nouveau vote du conseil communautaire. Les mêmes procédures et délais s'appliquent lorsque la communauté veut modifier le pacte.

Considérant le projet de pacte de gouvernance présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance entre les Communes membres et la Communauté de Communes Porte de Drômardeche tel que présenté.

Contre : 0 Pour : 15

DCM44/2021

Location logement communal

Le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal situé 7 impasse Perotti (1^{er} étage sud) est vacant depuis le 15 octobre 2021 et, que suite aux travaux de réfection réalisés, ce logement peut être re-loué.

Entendu les demandes de locations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'attribuer le logement situé 7 impasse Perotti (1^{er} étage sud) à M. Jérémy CHAMPELEY, à compter du 1^{ER} janvier 2022. Le montant du loyer est fixé à 480 € mensuel.

- Charge le Maire de signer le bail de location.

- Dit que les contrats (eau, électricité, gaz, téléphone) seront directement établis par et à la charge du locataire.

Contre : 0 Pour : 15

DCM45/2021

Convention de disponibilité Commune/SDIS pour un agent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que parmi le personnel technique, un agent est sapeur-pompier volontaire au SDIS de la Drôme.

Le SDIS souhaiterait et propose que la commune mette à disposition cet agent afin de pallier à la carence de personnel du CIS de Bancel.

Il dit que cette mise à disposition est sous convention et précise les modalités techniques et financières de cette disposition. Cette convention peut évoluer, être revue, voire dénoncée en fonction de la situation et la nécessité de service.

Entendu la délibération, ainsi que son annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour cette mise à disposition d'un personnel du service technique
- Accepte, en ces termes, la convention et son annexe telles que présentées et annexées
- Charge le Maire de signer cette dite convention entre la Commune et le SDIS Drôme.

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 14

Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe l'assemblée que 3 déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- un terrain bâti de 993 m² situé rue de la Ravicole
- un terrain bâti de 709 m² situé au lotissement les jardins de Lucie
- un terrain bâti de 335 m² situé à Grangeneuve, impasse des sables

La commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

Informations et courriers divers

- Présentation de la réunion bilan 2020-2021 de la gendarmerie.
- Lecture du rapport « prix et qualité du service public de l'eau potable » du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure pour l'année 2020 (prix du m3 : 2,29 €).
- Discussion sur le téléthon.
- Intervention de Mme Eva Dermarsoulain, opticienne coordinatrice en santé visuelle.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h30.

Liste des délibérations :

DCM43/2021 : Pacte de gouvernance;

DCM44/2021 : Location logement communal;

DCM45/2021 : Convention de disponibilité Commune/SDIS pour un agent;

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR, Pouvoir à D. REVOL	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS, Pouvoir à F. CHENEVIER	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER,